

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales 7.1
Décisions budgétaires

Plan de financement travaux
résidence autonomie
Marguerite Thibert

DATE DE CONVOCATION
23 mai 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 15

La Présidente,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2024-05-20

**L'an deux mil vingt quatre
Le vingt sept mai à dix-huit heures**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Sandrine DUDOUEY, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Mme DUDOUEY – M. SACHOT – Mme CREVON – M. MAUGER –
Mme LAMBERT – Mme LOISEAU – Mme BREANT – Mme JAFFRENNOU
– Mme ESCLASSE F – M. LE NOE

Absents ayant donné pouvoir :

Mme MEZRAR a donné pouvoir à Mme DUDOUEY
Mme SEMIEM a donné pouvoir à M MAUGER
Mme BARRIERE a donné pouvoir à Mme LOISEAU
Mme SCOTE a donné pouvoir à Mme LAMBERT
Mme DESANGLOIS a donné pouvoir à M. LE NOE

Absents

Mme POILPRE

M SACHOT est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Sandrine DUDOUEY, Vice-Présidente.

Dans un souci d'améliorer le cadre de vie des résidents, la Résidence Marguerite Thibert va faire l'objet d'un important programme de travaux dans les deux années à venir.

Ainsi, la salle de restauration va être rénovée pour offrir un cadre moderne et apaisant propice à la prise des repas dans un cadre valorisant et parfaitement adapté.

Dans le but de créer des ateliers pédagogiques et d'avoir un espace plus adapté, aussi bien pour le personnel que les résidents, la cuisine sera agrandie et entièrement rénovée avec du mobilier et de l'électroménager neufs et adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, afin d'offrir davantage de confort de vie aux résidents et de disposer d'une offre de logement diversifiée et ainsi améliorer l'attractivité de la résidence, d'importants travaux au sein des logements vont être engagés.

Ceux-ci concernent la rénovation des salles d'eau pour les adapter au public accueilli : création de douches à l'italienne, barres de maintien, vasque accessible en fauteuil roulant.

De plus, neuf appartements de type T1bis seront transformés afin de créer six appartements de type T2 qui seront plus spacieux et offriront un espace nuit séparé de l'espace de vie et permettra l'accueil de couple.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20240527-2024-05-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

Affichage : 30/05/2024

Enfin, un logement, situé au rez-de-chaussée du bâtiment B va être transformé en logement PMR (personne à mobilité réduite). Ainsi, la résidence aura la possibilité de proposer pour les personnes en situation de handicap, un logement adapté.

Pour finir, l'alarme incendie doit être changée. Son remplacement est intégré au plan de financement des travaux cité ci-dessus.

Afin de financer ces travaux, Habitat 76, propriétaire du bâtiment, en lien avec la ville, sollicite des aides financières auprès de la CARSAT et du Département de la Seine-Maritime. Le coût prévisionnel, toutes dépenses confondues, de cette opération s'élève à : 1 654 298 €.

Il est donc proposé au Conseil d'administration du CCAS d'une part d'approuver le montant des travaux cité ci-dessus, et d'autre part de valider la sollicitation d'aides financières auprès de la CARSAT et Département, par habitat 76.

Vu

Le Code de l'action sociale et des familles notamment son article R 123-20 ;

Considérant

La volonté de la municipalité et du CCAS d'améliorer le cadre de vie des résidents de la Résidence Marguerite Thibert ;

Le programme de travaux cité ci-dessus ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 15

Voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : de valider le programme de travaux ci-dessus et son coût prévisionnel qui s'élève à 1 654 298 €.

Article 2 : d'approuver la sollicitation par Habitat 76 d'aides financières auprès de la CARSAT et du Département de la Seine-Maritime ;

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits